



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2126

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agenda 21 territorial du Val de Saône - Animation et soutien au programme d'actions 2011 - Convention avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2126**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Agenda 21 territorial du Val de Saône - Animation et soutien au programme d'actions 2011 - Convention avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Initiative originale de la Communauté urbaine de Lyon soutenue par une volonté politique locale, l'Agenda 21 du Val de Saône a été validé fin 2007, suite à une vaste démarche de concertation auprès des acteurs du territoire (milieux associatifs, entreprises, élus locaux, services de la Communauté urbaine et autres partenaires œuvrant sur le territoire).

Tout comme l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie, l'Agenda 21 du Val de Saône constitue l'une des actions expérimentales de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine, document de référence à la fois stratégique et opérationnel, en matière de développement durable, adopté le 17 mai 2005 en conseil de Communauté et actualisé le 12 novembre 2007. La particularité de cette démarche est bien de croiser les différentes échelles territoriales et d'agir à l'échelle d'un bassin de vie.

Ainsi, l'Agenda 21 du Val de Saône vise à :

- faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, et les "modes de faire" vers le développement durable, à travers une démarche plus participative,
- mesurer la contribution du Val de Saône à certaines grandes mutations, positives ou négatives, qui touchent la société,
- engager une démarche de progrès sur la base de réponses adaptées aux besoins du territoire.

Le diagnostic initialement conduit a permis la formalisation d'un programme d'actions organisé autour des 5 axes suivants :

- la préservation de la Saône,
- la préservation des ressources et du patrimoine,
- le développement économique au service du territoire,
- les conditions de bien-être dans le Val de Saône,
- le rapprochement entre les habitants et leur territoire.

Pour mettre en œuvre ces actions, la Communauté urbaine a contractualisé, en 2009, avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or. La convention porte sur l'animation des démarches participatives nécessaires au plan d'actions et à la mise en place d'un système de gouvernance local dont l'une des missions est d'assurer le pilotage global du projet. Le comité de pilotage doit veiller à la coordination dans la mise en œuvre du plan d'actions et à la gestion du dispositif de concertation et de communication locale nécessaires à la bonne marche du projet. L'ensemble devant se déployer en cohérence et complémentarité avec les stratégies de développement durable de la Communauté urbaine, des communes concernées et des acteurs locaux mobilisés.

Bilan des actions 2010

Les actions réalisées en 2010 ont porté principalement sur la redynamisation de la démarche et la mobilisation des acteurs clefs, notamment à travers la définition d'un plan de communication, l'installation du système de gouvernance, l'état des lieux et la mise à jour progressive du programme d'actions, ainsi que le maillage territorial en vue de l'identification et de l'appui aux initiatives locales en matière de développement durable. Elles ont donné lieu à l'attribution d'une subvention de la part de la Communauté urbaine d'un montant de 83 823 €, approuvée fin 2009.

Le dispositif de gouvernance locale installé montre une participation importante et une bonne représentativité des acteurs locaux (élus, partenaires institutionnels, associations) dans les différentes instances et groupes de travail. Les premières réalisations sont :

- la mise à jour du plan d'actions avec l'intégration d'une nouvelle fiche action intitulée "stratégie énergétique dans le cadre du plan climat du Grand Lyon", la constitution et l'animation directe d'une équipe Val de Saône dans le cadre du concours Familles à énergie positive en lien avec l'Agence locale de l'énergie, la mobilisation de 6 communes vers la constitution de plans communaux énergie climat dans le cadre du dispositif proposé par l'Agence locale de l'énergie,
- la mise en œuvre et la promotion d'une offre coordonnée d'éducation au développement durable à destination du public scolaire répondant aux différents axes de l'Agenda 21 (fleuve, eau, milieux naturels, mobilité et patrimoine), la réalisation d'une enquête sur l'offre de loisirs et les dispositifs d'accompagnement des enfants et jeunes adultes présents dans les communes,
- l'élaboration d'une stratégie de communication ciblée ayant eu, pour 2010, comme priorité la mobilisation de l'ensemble des élus locaux, avec notamment l'organisation d'un événement phare (forum des élus et agents communaux ayant réuni un tiers des élus du territoire), le développement d'outils de communication, mais aussi l'organisation ou la participation à des événements ponctuels, tels que la semaine du développement durable avec d'autres acteurs du territoire.

Programme d'actions 2011

Dans la continuité des travaux réalisés en 2010, le système de gouvernance locale et les dispositifs de concertation seront renforcés, notamment à travers un élargissement continu des groupes de travail aux acteurs du territoire. En 2011, la mobilité a été définie comme thème prioritaire, notamment pour renforcer le plan de déplacements interentreprises à venir, porté par le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or.

La mise en œuvre du programme d'actions se concrétisera par plusieurs opérations, dont les principales sont :

- la création d'un événementiel sur le thème des modes doux (vélo, roller, vélo à assistance électrique) à destination du grand public avec les acteurs locaux (musée Malatre, associations locales, communes, office de la culture de Neuville sur Saône),
- la formation à l'éco-conduite des agents et élus communaux et sensibilisation du grand public, réflexion sur l'aménagement de parcs-relais vélos dans les gares en lien avec le plan de déplacements inter-entreprises,
- la constitution d'une nouvelle équipe Val de Saône pour l'édition 2011 du concours Familles à énergie positive, recrutement et suivi de l'accompagnement de l'Agence locale de l'énergie auprès de nouvelles communes pour la mise en place de programmes d'actions de type plan climat,

- la mise en place d'un tableau de suivi territorial de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, avec la Communauté urbaine, le Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise et le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise,

- le recensement et la promotion de l'offre agricole locale à travers les plateformes locales existantes auprès des collectivités et établissements proposant des services de restauration collective, animation pour la semaine du bio en lien avec les associations locales,

- la sensibilisation des habitants aux évolutions de l'urbanisme en lien avec les services de la Communauté urbaine (réglementation thermique, nouvelles formes urbaines, logement social).

La stratégie de communication sera menée en corrélation avec les priorités dessinées par le plan d'action (thème : mobilité, amplification de la participation citoyenne et adaptation de la communication à une cible grand public).

De nouveaux groupes de travail thématiques (risques, commerce, logement et vieillissement) viendront compléter les groupes installés en 2010. Ce renforcement se traduit par une montée en puissance progressive des actions lancées.

Au vu des éléments du bilan 2010 et des perspectives pour 2011, il est proposé de poursuivre le soutien de la Communauté urbaine à l'Agenda 21 territorial du Val de Saône en attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or.

Le projet, financé exclusivement par la Communauté urbaine, arrive en phase de réalisation concrète avec le programme 2011. La subvention proposée permettra de financer l'animation et la gouvernance du dispositif (environ 52 000 €) et les actions prévues en 2011 : événementiel modes doux, sensibilisation grand public et formation des personnels territoriaux, accompagnement des communes pour la mise en œuvre des projets (73 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions 2011 dans le cadre de l'Agenda 21 territorial du Val de Saône,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 830 - opération 2007, selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2011,
- 25 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.